



20.12.2013

Bulletin à l'intention des caisses de compensation AVS et des organes d'exécution des PC No. 341

Publication des directives et standards cyberadministration

Depuis le 10 décembre 2013, les directives et standards en lien avec la cyberadministration sont publiés sur le site de l'OFAS sous un nouveau point de menu dédié (www.bsv.admin.ch > Pratique > Exécution > eGov).

Pour faciliter leur consultation, les directives et standards applicables à la cyberadministration sont regroupées sous un même point de menu. Ces documents sont applicables pour l'exécution de toutes les assurances sociales (AVS, AI, APG, AF, et PC) ainsi que pour des tiers. Des informations complémentaires, telle que l'organisation du support ainsi que des formulaires sont également mis à disposition des organes d'exécution.

Dorénavant, des bulletins d'informations propre au sujet de la cyberadministration seront publiés. Si vous souhaitez être informés automatiquement des nouvelles publications, inscrivez-vous à la newsletter du site de l'OFAS (<http://www.bsv.admin.ch/vollzug/documents/index/lang:fre>). Si vous êtes déjà inscrits, complétez votre abonnement et ajoutez la rubrique eGov à vos catégories.

Pour toute question relative à l'échange de données, l'adresse email suivante est à votre disposition dap@bsv.admin.ch.

Pour toute question relative au réseau AVS/AI, l'adresse email suivante est à votre disposition ahv-ivnetz@bsv.admin.ch.

Pour toute question générale, l'adresse email suivante est à votre disposition is@bsv.admin.ch.